

Jeunes et société : une nouvelle chance - 1/2

Edith Cresson, ancien Premier ministre a créé, il y a une dizaine d'années, les Ecoles de la 2ème chance. Trois questions à Edith Cresson pour mieux comprendre l'Ecole de la deuxième chance. De quoi éclairer les lecteurs de France-Jeunes. Net au lendemain des mesures gouvernementales pour les jeunes en difficulté. (une suite à mes précédents articles)

Des perspectives pour la vie des jeunes ?

A la lecture des mesures phares annoncées par le Président de la République il y a un mois suite aux 57 propositions du livre vert de Martin Hirsch, tous les espoirs semblent permis. Orientation, insertion, emploi, autonomie socio-économique, les 16-25 ans (quelques 500.000 jeunes) devraient bénéficier d'un soutien adapté. Mais ces moyens seront-ils suffisants pour répondre à des problématiques de jeunes trop souvent délaissés ? Nous le saurons très vite, puisque des calendriers et des objectifs sont fixés dans des délais relativement courts.

Il y a quelques années, Edith Cresson, Premier ministre, a créé les Ecoles de la 2ème Chance pour les jeunes en difficulté d'insertion socioprofessionnelle. Une école particulière, de taille humaine, où accompagnement et écoute favorisent la réussite d'un parcours d'intégration. Edith Cresson, Présidente de la Fondation des Ecoles de la 2ème Chance, a bien voulu répondre à mes questions pour les lecteurs de France-jeunes. Net, à un moment où la situation des jeunes reste préoccupante.

Madame Cresson, à qui s'adresse une école de la 2ème chance ?

Une Ecole de la Deuxième Chance s'adresse aux jeunes de 18 ans et plus sortis du système scolaire sans formation suffisante et sans diplôme. Elle applique une méthode spécifique fondée sur le suivi individualisé et l'alternance en entreprise.

A son arrivée dans l'Ecole, le jeune bénéficie d'un bilan sous forme d'un positionnement initial, qui identifie ses compétences et ses besoins en termes d'accompagnement et de formation.

Un travail d'élaboration du projet professionnel s'engage avec lui sur cette base.

Le positionnement initial figure sur un document remis au stagiaire.

Chaque stagiaire bénéficie d'un suivi individualisé assuré par un formateur, référent unique.

Le parcours individuel ne peut être supérieur à 48 mois.

A l'issue de la formation suivie et jusqu'à un an, l'E2C s'engage à assurer le suivi et l'accompagnement des jeunes jusqu'à leur insertion professionnelle. Ce suivi et cet accompagnement concernent l'ensemble des sortants qu'ils soient salariés, en formation ou demandeurs d'emploi. Il est réalisé par les équipes de formateurs.

Les E2C visent une remise à niveau des compétences générales notamment au regard du socle commun de connaissances et de compétences.

Au-delà de cette remise à niveau, la finalité du parcours de formation suivi par un jeune est de réussir son entrée dans la vie active.

Quel parcours propose-t-on aux jeunes inscrits à l'école de la 2ème chance ?

Le projet professionnel s'élabore à partir de l'alternance en entreprise qui doit intervenir dès les premières semaines d'entrée à l'école.

Chaque période de stage doit faire l'objet d'une préparation en amont et d'une exploitation en aval, notamment sur le plan des compétences et sur le plan de l'avancement du projet professionnel. Les équipes de formateurs doivent rencontrer au moins une fois le stagiaire et son tuteur lors de chaque période de stage. Les conclusions font l'objet d'un document écrit.

Jeunes et société : une nouvelle chance - 2/2

L'orientation du stagiaire vers tel ou tel secteur n'est pas définie à l'avance, elle résulte d'un travail partenarial entre les secteurs professionnels, l'Ecole et le stagiaire. Le parcours de découverte des métiers s'organise en trois étapes :

- La première étape est consacrée à une large exploration des secteurs professionnels par les stagiaires afin qu'ils puissent choisir un ou plusieurs métiers et des entreprises qui les intéressent ;
- Dans une deuxième étape, des lieux de stage doivent permettre au stagiaire de concrétiser son exploration. L'accompagnement des stagiaires à leur recherche de lieu de stage doit être un engagement fort de l'établissement E2C ;
- Dans une troisième phase, le projet professionnel du stagiaire doit être validé par l'équipe de formateurs de l'Ecole. Ce projet, ainsi précisé, est inscrit dans un document remis au jeune.

Mme Cresson, les e2c se développent, quelles perspectives à terme ?

L'évaluation des connaissances et des compétences est organisée tout au long du parcours. 80 % des jeunes qui sortent des E2C trouvent un emploi ou décident de suivre une formation qualifiante.

Aujourd'hui il existe 55 sites d'E2C. Une dizaine ouvriront dans les mois qui viennent.

L'Etat prend en charge 30 % des dépenses liées à la création de nouvelles écoles. L'essentiel de la charge des E2C repose sur les Régions.

Dans certains cas, il y a un concours des Conseils Généraux. Les villes procurent en général les locaux nécessaires. Il est fait en outre appel au FSE.

De nombreuses entreprises contribuent au fonctionnement des E2C par la taxe d'apprentissage.